

COPIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 octobre 2004

L'an DEUX MIL QUATRE
Le 8 novembre à 20 H 45

Le Conseil Municipal

*légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,*

Date d'affichage :
29 octobre 2004

Etaient présents :

Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN,
LAMORT, LAVENAC, LE BORGNE, THIBERGE, VACCARO,
VAUCLAIR,

MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, LEROUX, MARGUERIE,
OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 26
- votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

Mme LEROY/THOMAS (pouvoir à Mme HAMEL/BRUN)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire.

OBJET : URBANISME – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 3 décembre 2001, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision de son POS sous la forme d'un PLU dans le cadre de la loi SRU et de la loi Urbanisme et Habitat intervenue en cours de procédure.

Les objectifs d'aménagement du territoire de la dernière révision du Plan d'Occupation des sols, approuvé en 1990, ayant été atteints, la révision du POS s'avérait donc nécessaire et ce à plusieurs titres :

- répondre à des besoins de développement, dont certains à court terme, en matière de logement,
- assurer l'essor et l'équilibre de la commune,
- prendre en compte les besoins de la commune au niveau de ses équipements,
- prendre en compte les conséquences de l'évolution de l'agglomération et de ses futures infrastructures programmées.

Des orientations d'aménagement ont été établies pour répondre à ces objectifs, à l'aide notamment du travail de diagnostic mené dans un premier temps et qui a permis de discerner les principales caractéristiques socio-démographiques et environnementales de la commune.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le Conseil Municipal le 8/03/2004, puis communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Le dossier a ensuite été soumis à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 1^{er} septembre 2004 au 30 septembre 2004 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'approbation du PLU révisé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu sa délibération en date du 3/12/2001 prescrivant la révision du PLU,

Vu sa délibération en date du 9/12/2002 actant le débat sur les grandes orientations,

Vu la délibération du 30/06/2003 approuvant le Plan d'Aménagement Durable (PADD),

Vu sa délibération du 8/03/2004 arrêtant le projet PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 5/08/2004 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur dans son rapport du 21/10/2004,

- décide d'approuver le projet de révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention dans deux journaux d'annonces légales,
- le PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et de la réception en Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 12 novembre 2004

Certifié exact, le Maire :



Pierre ESTRADE



Pour extrait conforme,
En Mairie, le 15 novembre 2004
Le Maire :

Pierre ESTRADE

